Image not found or type unknown

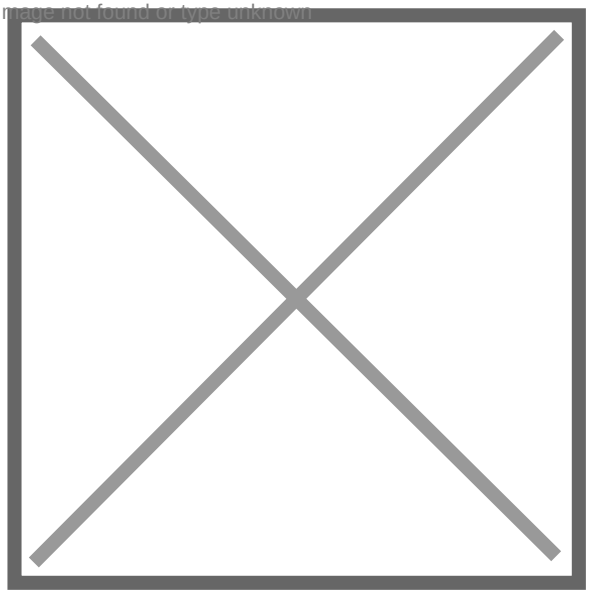

Droit de la famille et etranger

Par **loreli35_old**, le **20/11/2007** à **16:46**

bonjour
je suis actuellement enceinte de 7 mois.Le père qui est étranger du cameroun possède un titre de séjour et travail pour un an renouvelable chaque année.
Ce bébé est un miracle pour moi qui "était" stérile.Je n'ai rien imposé au père.Il semblait ok.La grossesse continuant j'apprend qu'il se vente vouloir m'enlever le bébé et l'amener au cameroun dès qu'il sera né.
Que faire?
Comment protéger une fuite à l'étranger.Cet homme là bas ne garderait même pas l'enfant car c une femme qui l'élèverait.
si il reconnait l'enfant comment faire pour qu'il ne puisse pas sortir avec le bébé?
lors de la reconnaissance anticipée il a bien précisé que nous ne vivons pas ensemble.
A qui dois-je m'adresser?Par anticipation?Car peut-être que c'est du blabla mais on, ne sais jamais*
merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés